



PROCES VERBAL

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du mercredi 08 avril 2026 à 17h00 en mairie

Sur convocation adressée le 31 mars 2026, le conseil municipal s'est réuni le mercredi 07 avril 2026 à 17h00, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Laurie PONS.

Présents : Virginie SERVAN-SCHREIBER, Laurie PONS, Sophie LAFFORGUE, Bruno RIOUST, Cédric CHANUT, Amélie de REGIS, Xavier de CAMARET, Muriel ANDRES, Mickael BLANC, Jean-Christophe AUDIBERT

Absent(s) :

Excusée : Sylvie GREGOIRE

Ouverture de séance : 17h01

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Madame Muriel ANDRES, élue à l'unanimité.

L'ordre du jour de ce conseil municipal comporte 10 points

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal du 20 mars 2026

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) **Délibération 10/2026 : DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire expose que les articles L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines des attributions de cette assemblée.

Après examen du texte et considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire certaines délégations prévues par l'article susmentionné, Le Conseil municipal décide, à la majorité, de donner délégation à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, afin de :

- Gérer l'affectation et la délimitation des propriétés communales utilisées par les services municipaux.
- Réaliser les emprunts et gérer les opérations financières correspondantes, dans les limites du budget et selon les conditions définies (taux, amortissement, montant et durée).
- Préparer, passer, exécuter et régler les marchés et accords-cadres pour les montants inférieurs à 10 000 €, ainsi que leurs avenants dans la limite de 10 %.
- Conclure et réviser les locations de biens communaux pour une durée maximale de 12 ans.
- Passer des contrats d'assurance et gérer les indemnités de sinistre.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
- Délivrer et reprendre les concessions dans le cimetière.
- Aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 4 600 € et accepter les dons et legs sans conditions ni charges.
- Fixer les reprises d'alignement et exercer les droits de préemption au nom de la commune.
- Intenter ou défendre toute action en justice concernant l'exécution des délibérations, les décisions prises par délégation ou ses compétences propres (urbanisme, propriété, police, personnel).
- Régler les conséquences des accidents impliquant des véhicules municipaux jusqu'à 1 000 €.
- Réaliser des lignes de trésorerie jusqu'à 100 000 € sur une durée maximale d'un an.
- Fixer les rémunérations et honoraires des professionnels (avocats, notaires, huissiers, experts) dans les limites du budget.

En cas d'empêchement de Madame le Maire, ces délégations reviendront de plein droit au premier adjoint.

POUR : 8	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 2	Cédric CHANUT Amélie DE REGIS

3) Délibération 11/2026 : CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire annonce à l'assemblée qu'il va être procédé à la création d'une commission d'appel d'offres. Elle rappelle les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Monsieur CHANUT propose que Madame Amélie DE REGIS soit nommée suppléante. Madame le Maire met sa proposition au vote

POUR : 2	Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 8	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC
ABSTENTION : 0	⊙

Madame le Maire met au vote la proposition suivante :

Membres élus titulaires : Bruno RIOUST – Jean-Christophe AUDIBERT – Cédric CHANUT

Membres élus suppléants : Xavier DE CAMARET – Virginie SERVAN-SCHREIBIER – Mickaël BLANC

POUR : 8	Laurie PONS Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Xavier DE CAMARET Cédric CHANUT Amélie DE REGIS Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC
CONTRE : 2	Sophie LAFFORGUE Muriel ANDRES
ABSTENTION : 0	⊙

Après en avoir délibéré, sont élus, à la majorité :

Membres élus titulaires : Bruno RIOUST – Jean-Christophe AUDIBERT – Cédric CHANUT

Membres élus suppléants : Xavier DE CAMARET – Virginie SERVAN-SCHREIBIER – Mickaël BLANC

Pour faire partie, avec Madame le Maire, Présidente, de la commission d'appel d'offres.

4) Délibération 12/2026 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS INDIRECTS

Madame le Maire annonce à l'assemblée qu'il va être procédé au renouvellement des membres de la CCID.

Elle expose au Conseil municipal que, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission présidée par le Maire, est composée : de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Madame le Maire propose la liste suivante :

Commissaires titulaires :

- Gérard CHINAL
- Théa PICQUET
- Florence DE CAMARET
- Serge MARIN
- Corinne DI GRAZZIA
- Marielle BORT

Commissaires suppléants :

- Joanna CHARLIER
- Emilie FALETTO
- Corinne MOINEAU
- Carol GOBLET
- Magali GOUVARD
- Nicolas MIOLLAN

Monsieur CHANUT propose de désigner des personnes déjà présentes et assidues à savoir :

- Monsieur Joël SEGURA
- Madame Gaëlle JARRY

Madame le Maire indique que cette proposition n'entre pas dans le cadre des prérogatives de Monsieur CHANUT pour cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, de proposer les contribuables suivants :

Commissaires titulaires :

- Gérard CHINAL
- Théa PICQUET
- Florence DE CAMARET
- Serge MARIN
- Corinne DI GRAZZIA
- Marielle BORT

Commissaires suppléants :

- Joanna CHARLIER
- Emilie FALETTO
- Corinne MOINEAU

- Carol GOBLET
- Magali GOUVARD
- Nicolas MIOLLAN

POUR : 8	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC
CONTRE : 2	Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
ABSTENTION : 0	⊙

5) Délibération 13/20269 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS LIES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION OU INTERCOMMUNAUX ET CNAS

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner des délégués qui siègeront au sein des organismes listés ci-dessous et met cette proposition au vote :

- TE 13

Titulaire : PONS Laurie

Suppléant : AUDIBERT Jean-Christophe

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊙
ABSTENTION : 0	⊙

- SCOT

Référent : RIOUST Bruno

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC
------------------	---

	Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

- CNAS

Délégué élu : PONS Laurie

Délégué agent : Nathalie BERNARD

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi de nommer, à l'unanimité, les délégué proposés par Madame le Maire

6) Délibération 14/2026 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de développer au niveau de chaque commune l'information et la sensibilisation des citoyens aux activités de défense.

Considérant qu'il convient d'informer les administrés sur le rôle et le fonctionnement des activités de défense (préparation militaire, recensement, volontariat, réserve militaire...) Madame le Maire propose et met au vote la nomination de Monsieur Xavier DE CAMARET au poste de « correspondant défense ».

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire et désigne Monsieur Xavier DE CAMARET correspondant défense pour la commune de Saint-Pierre de Mézoargues.

7) Délibération 15/2026 : ATTRIBUTION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES D'UNE DELEGATION DE FONCTION

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions applicables en matière d'indemnités de fonction, notamment au regard de la population de la commune et des taux maxima prévus par la loi, ainsi que l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale.

Elle propose de fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués aux taux suivants : 28,1 % pour le maire, 10,89 % pour chacun des adjoints et 3,63 % pour les conseillers municipaux délégués, calculés sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Elle précise que le versement de ces indemnités est conditionné à l'exercice effectif des fonctions et que l'indemnité des conseillers municipaux délégués pourra être modulée en fonction de leur participation aux séances du conseil municipal et aux réunions des commissions, dans les limites réglementaires.

Madame le Maire indique également que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Madame le Maire met cette proposition au vote.

POUR : 8	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 2	Cédric CHANUT Amélie DE REGIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à la majorité des membres présents.

8) Délibération 16/2026 : ACQUISITION ET INSTALLATION DE PIEGES A FRELONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT 13

Madame le Maire informe son conseil municipal du projet d'acquisition et d'installation de pièges à frelons. Madame le maire propose l'achat de 15 pièges à frelons avec réducteurs dont 5 d'entre eux seront installés sur le domaine public et les 10 autres destinés aux particuliers intéressés.

Les installations de pièges sont prévues courant avril 2026.

Des devis ont été réalisés pour une estimation du projet à hauteur de 412.50 euros HT.

Plan de financement prévisionnel :

Coût prévisionnel : 412.50 € HT

Subvention département : 288.75 € HT

Autofinancement de la commune : 123.75 € HT

La commune sollicite donc, pour son projet de financement, l'aide du Département, dans le cadre de l'aide à la transition écologique Biodiversité, pour un montant de 288.75 euros HT ce qui représente 70% du montant estimé du projet.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Xavier DE CAMARET, référent et d'assurer le lien avec le département. Monsieur DE CAMARET explique que la période optimale pour la pose des pièges touche à sa fin et que, compte tenu des délais de livraison, il sera probablement trop tard pour procéder cette année. Il informe également qu'une réunion publique est actuellement en cours d'organisation.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de réaliser ce projet, tels que définis ci-dessus.
- ACCEPTE la proposition financière présentée dont le montant s'élève à 412.50 HT et le plan prévisionnel de financement proposé.
- SOLLICITE le soutien du Département 13 dans le cadre de l'aide à la transition écologique Biodiversité pour ce projet à hauteur de 288.75 euros HT.
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2026.

9) Délibération 17/2026 : CREATION D'EMPLOI

Après avoir rappelé que la création des emplois au sein de la collectivité relève de l'organe délibérant et qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer l'effectif des postes nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Madame le Maire met au vote la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, suite à l'avancement de grade d'une secrétaire générale de mairie.

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après avoir entendu Madame le Maire, décide :

- de créer, à compter du 1^{er} mars 2026, un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif principal 2^e classe.

Le Conseil précise que les crédits nécessaires au fonctionnement de cet emploi sont prévus et inscrits au budget de l'exercice.

10) Délibération 18/2026 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 18 novembre 2024,
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune, il convient d'ajouter l'emploi correspondant au grade de :

- **Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 28 heures hebdomadaires**

Le Maire propose à l'assemblée le tableau ci-dessous des emplois ainsi modifiés à compter du 8 avril 2026,

<i>Cadres d'emplois et grades</i>	<i>Nombres d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Cadre d'emplois d'adjoint technique</i>		
- Adjoint technique territorial	1 poste à 35 heures	Conservé
<i>Cadre d'emplois d'adjoint administratif</i>		
- Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 28 heures/semaine	Conservé
- Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 28 heures/semaine	Conservé
- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps non complet 25 heures/semaine	Ajouté
- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet 28 heures/semaine	Ajouté
<i>Cadre d'emplois d'adjoint d'animation</i>		
- Adjoint d'animation	1 poste à 33 heures	Conservé
<i>Contractuels</i>	<i>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Contrat Parcours Emploi Compétences</i>		
- Adjoint d'animation	1 poste à 33 heures	Conservé

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER Mickaël BLANC Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

11) PONTS DIVERS

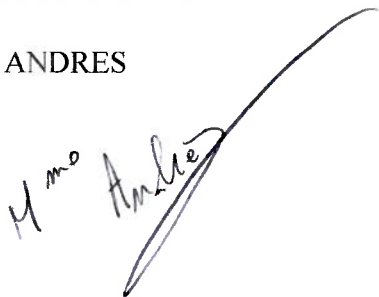
Monsieur Xavier DE CAMARET informe qu'il s'est rendu, accompagné de Monsieur Jean-Claude BORT, à l'assemblée générale de la Société de Chasse de Vallabrègues. Il a demandé au Président, Monsieur MENANT, que la municipalité soit systématiquement prévenue lors des interventions de la société de chasse sur la commune. Selon ce dernier, cette information est déjà transmise à chaque intervention.

Madame le Maire précise toutefois que, dans les faits, la commune n'a jamais été informée.

Sans une autre question la séance est levée à 17h33

Le secrétaire de séance

Muriel ANDRES

Handwritten signature of Muriel Andres in blue ink, written over a horizontal line.

Le Maire

Laurie PONS

Handwritten signature of Laurie Pons in blue ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONT-PIERRE-DE-MONMAGNY" and "(B.-du-Rh.)" around a central emblem.